

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2016

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale, pour vous exposer la situation et l'activité de votre association, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Les affaires nouvelles augmentent moins fortement qu'en 2015 (5,5% en nombre et 7,7% en montant). Le taux de résiliations se tient malgré une légère hausse (4,2% en nombre et 7,9% en montant). Au final le portefeuille, tiré par la croissance de l'assurance de personnes, poursuit sa progression de 3,1% en nombre et de 6,6% en chiffre d'affaires. Il est à noter que le portefeuille de la MVP représente plus de la moitié du portefeuille de La Médicale.

L'activité par branche est détaillée ci-dessous :

▪ **Assurance-crédit**

La tendance à la hausse s'est poursuivie en 2016, avec une progression des affaires nouvelles de 7% en nombre et de 12% en valeur dans un contexte de renouvellement dû aux taux bas.

Les résiliations restent importantes avec une moyenne de détention de 8 ans. La tendance est identique à l'année précédente.

Au global le portefeuille augmente de 5% à ramener à la croissance globale de 6% pour La Médicale.

▪ **Frais de santé**

Malgré les inquiétudes sur l'Accord National Interprofessionnel (ANI), les affaires nouvelles progressent de 7% en nombre. Mais la croissance en montant (+1%) reste faible.

Les résiliations ont été importantes en 2016 autour de 17% en nombre et en valeur.

La vision sur le portefeuille est bonne, en croissance de 3%.

▪ **Prévoyance**

L'activité prévoyance stagne avec un nombre d'affaires nouvelles de 0,1%, mais progresse de 6,3% en valeur.

Les résiliations évoluent peu (2,1% en nombre et 8,1% en valeur) compte tenu d'une concurrence exacerbée.

En termes de portefeuille, le montant atteint presque 100 M€ de primes. On observe une belle dynamique (+ 8%) sur l'année avec toujours un écart volume/valeur ; la valeur tire pour $\frac{3}{4}$ et la croissance pour $\frac{1}{4}$.

• Activité Vie

Le chiffre d'affaires est en baisse de 8,7% en 2016 alors que le marché fait +1%. Cette baisse est liée au recul des contrats Médicale Investissements. Le portefeuille est quant à lui en augmentation de 4,8% supérieure au marché qui fait 3%. Il atteint 928 M€.

▪ Synthèse du chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'association sur les 5 derniers exercices :

Le chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'Association aussi bien en Prévoyance – Frais de santé qu'en Epargne est le suivant :

En M€

	<i>Exercice 2012</i>	<i>Exercice 2013</i>	<i>Exercice 2014</i>	<i>Exercice 2015</i>	<i>Exercice 2016</i>
<i>Prévoyance – Frais de Santé – Assurance-Crédit</i>	241	257	272	286	304
<i>Epargne – Retraite</i>	59,2	64,2	67,0	69	64,5

2) RENTES D'INVALIDITE :

Concernant le risque invalidité, les provisions sur les sinistres connus sont calculées sur la base, d'une part, des rentes invalidité en cours et, d'autre part, des probabilités de passage en rentes d'invalidité pour les sinistres « incapacité de travail » en cours. En 2016, le taux technique utilisé dans le calcul des provisions est passé à 0,5% (contre 1,00% en 2015).

Remarque : A noter qu'en 2016, une nouvelle table de passage en invalidité est utilisée. C'est une table d'expérience certifiée, construite sur la base des données sinistres historiques en adéquation avec la nouvelle table d'expérience de maintien en incapacité (certifiée également) retenue dans les comptes de la compagnie en 2016.

En complément des provisions pour sinistres connus, une provision supplémentaire est constituée pour les sinistres tardifs et les aggravations. Cette provision est déterminée à partir d'une étude sur la sinistralité par exercice de survenance.

Le tableau ci-après présente le détail des rentes invalidité (*Nombre et provisions dossier*) en cours par produit vu au 31 décembre de chaque année :

Produit	Exercice 2011		Exercice 2012		Exercice 2013		Exercice 2014		Exercice 2015		Exercice 2016	
	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions	Nombre	Provisions
PLAN DE PROTECTION MEDIPRAT	1	54 K€	1	16 K€	1	8 K€	1	-4 K€	1	-19 K€	1	-23 K€
PLAN DE PREVOYANCE PHARMACIENS	1	126 K€	2	179 K€	2	155 K€	2	167 K€	2	89 K€	2	119 K€
GROUPE INFIRMIERE N° 151	141	6 668 K€	152	6 873 K€	152	6 529 K€	152	6 506 K€	145	6 626 K€	150	6 127 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE MEDIPRAT	112	11 595 K€	113	11 370 K€	95	9 537 K€	90	9 171 K€	89	7 951 K€	82	6 775 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE DENTISTES	35	3 967 K€	28	3 375 K€	26	3 156 K€	25	2 945 K€	24	2 655 K€	24	2 274 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE VETERINAIRES	9	1 062 K€	10	1 008 K€	9	879 K€	8	770 K€	6	777 K€	6	679 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT	180	30 334 K€	212	38 666 K€	228	43 438 K€	245	46 824 K€	250	48 384 K€	278	54 560 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT DENTISTES	71	14 747 K€	68	16 299 K€	71	16 268 K€	74	18 264 K€	84	20 318 K€	91	24 119 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT PHARMACIENS	8	1 085 K€	12	2 284 K€	11	2 185 K€	13	3 129 K€	13	3 201 K€	17	4 166 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT VETERINAIRES	11	3 700 K€	14	4 812 K€	12	3 574 K€	13	3 638 K€	14	4 099 K€	14	4 159 K€
ASSURANCE PREVOYANCE MEDIPRAT BIOLOGISTES	2	892 K€	2	874 K€	3	1 261 K€	4	1 738 K€	4	1 548 K€	4	1 373 K€
PROTECTION ACCIDENT MALADIE PHARMACIENS	1	212 K€	3	246 K€	3	256 K€	3	166 K€	2	93 K€	2	84 K€
ASSURANCES PREVOYANCE INFIRMIERS							4	1 696 K€	5	2 485 K€	10	4 600 K€
	572	74 443 K€	617	86 002 K€	613	87 245 K€	630	93 316 K€	639	98 207 K€	681	109 012 K€

Il convient de noter que

- Depuis le 1^{er} octobre 2015, les rentes trimestrielles servies à terme échu ne sont pas revalorisées.
- A compter du 1^{er} janvier 2017, la revalorisation du tarif technique est de 3%. Les augmentations tarifaires s'appliquent à partir du 01/01/2017 aux affaires nouvelles et aux avenants « tarifaires » ainsi qu'au portefeuille, au fur et à mesure des dates d'échéance principales des produits concernés. A noter que la revalorisation annuelle des garanties et des primes en fonction des indices spécifiques à chaque contrat groupe s'applique également

3) CONTRATS D'EPARGNE ASSURANCE VIE SOUSCRITS AUPRES DE PREDICA :

Les résultats de l'exercice 2016 ont permis de revaloriser les encours à effet du 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Produits	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux en cas de sortie 2016 ⁽¹⁾
----------	-----------	-----------	-----------	---

Produits commercialisés

MEDICALE INVESTISSEMENT 2	2,60%	2,20%	1,70%	0,85%
MEDICALE HORIZON 2	2,15%	1,75%	1,25%	0,63% à 1,00%
MEDICALE HORIZON MADELIN 2	2,60%	2,20%	1,70%	0,85% à 1,32%

Produits fermés à la commercialisation

MEDICALE INVESTISSEMENT 1	2,60%	2,20%	1,70%	0,85%
MEDIC-EPARGNE 1 et 2	1,55%	1,05%	0,75%	0,38% à 0,60%
MEDI-RETRAITE				
Souscription depuis le 01/06/95	1,65%	1,15%	0,75%	0,38% à 0,60%
Versement programmés	4,50%	4,50%	4,50%	0,38% à 0,60%
Versement libres avant le 31/12/97	4,50%	4,50%	4,50%	0,38% à 0,60%
Versement libres depuis le 01/01/98	1,65%	1,15%	0,75%	0,38% à 0,60%
MEDI-RESSOURCES	1,65%	1,15%	0,75%	0,38% à 0,60%
MEDICALE RETRAITE PROFESSIONNELS 1 et 2	2,60%	2,20%	1,70%	0,85% à 1,36%
MEDICALE RETRAITE 1 et 2	2,60%	2,20%	1,70%	0,85% à 1,36%
MEDICALE HORIZON	2,15%	1,75%	1,25%	0,63% à 1,00%
MEDICALE HORIZON MADELIN	2,60%	2,20%	1,70%	0,85% à 1,36%
MEDICALE PATRIMOINE	2,10%	1,70%	1,20%	0,60% à 0,96%
MEDICALE EPARGNE (PEP et non PEP)	1,55%	1,05%	0,75%	0,38% à 0,60%
MEDICALE REVENUS	1,65%	1,15%	0,75%	0,38% à 0,60%

(1) taux en vigueur au 1^{er} janvier qui s'applique en cas de sortie en cours d'année. Ce taux varie selon les cas de sortie et est révisable en cours d'année.

Pour le contrat Médicale Sérénité, les taux servis sur 2016 par SPIRICA sont de 1,82% à 2,61%.

4) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015 ET BUDGET 2016 ET PREVISIONNEL 2017

a) Comptes de l'association

Le conseil d'administration en date du 23 mars 2016 a, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, maintenu la cotisation à un montant de 1,30 € par nouvelles adhésions.

Au vu des nouvelles adhésions enregistrées à fin 2016, l'association bénéficie ainsi de ressources propres à hauteur de 40 560,00 € (montant des cotisations).

Il convient de rajouter au montant des cotisations :

- le report à nouveau de l'exercice 2016 à hauteur de 80 287,76 €
- les intérêts du Livret A à hauteur de 202,50 €

Les charges de l'exercice, d'un montant total de 24 083,29 €, se décomposent comme suit :

- travaux administratifs	14 052,79 €
- assurance RCMS	3 409,35 €
- frais d'organisation de l'assemblée générale	2 281,40 €
- frais de déplacement	541,85 €
- frais d'actualisation du site	0,00 €
- indemnités de présence	3 750,00 €
- frais bancaires	47,90 €
- autres frais de fonctionnement	0,00 €

Le solde de trésorerie, au 31 décembre 2016, s'élève à 68 450,97 €.

Les comptes de l'Association font apparaître au 31 décembre 2016 un résultat bénéficiaire de 16 679,21 €.

b) Budget 2017 et prévisionnel 2018

Ressources 2017 :

Report à nouveau 2016	80 287,76 €
Résultat 2016	16 679,21 €
Total des ressources 2017	96 966,97 €

POSTES	Budget 2016	Dépenses engagées en 2016	Budget 2017	Budget Prévisionnel 2018
Frais et intérêts compte bancaire	55,00 €	47,90 €	55,00 €	55,00 €
Assurance RCMS	3 500,00 €	3 409,35 €	3 500,00 €	3 500,00 €

Indemnités administrateurs	4 500,00 €	3 750,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Frais de déplacement	1 000,00 €	541,85 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Travaux administratifs (juridiques, comptables et logistique + traitement coupons)	13 250,00 €	14 052,79 €	14 000,00 €	14 000,00 €
Frais site internet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
Assemblée Générale (frais d'organisation)	2 000,00 €	2 281,40 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Conseils d'Administration (frais d'organisation - frais de mission)	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Convocation AG (Pris en charge par l'assureur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Frais de Fonctionnement (Honoraires Conseils)	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	25 805,00 €	24 083,29 €	26 555,00 €	33 555,00 €

5) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2016:

Le conseil d'administration a décidé, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, de maintenir la cotisation à un montant de 1,30 € par nouvelle adhésion.

6) RAPPORT DES AVENANTS ET CONTRATS SIGNES EN 2016 PAR LE CONSEIL

Conformément à la possibilité offerte par les nouvelles dispositions réglementaires, l'assemblée générale a délégué, par décision en date du 15 juin 2016, pour une durée maximum de dix-huit mois, le pouvoir au conseil de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, et ce dans les matières suivantes :

- aux évolutions éventuelles de la législation et de la réglementation applicable,
- aux évolutions des conditions de gestion et de marché, notamment en termes de tarifications,
- aux évolutions des marchés financiers, notamment en ce qui concerne la création de nouveaux supports financiers ou la modification des supports existants,
- aux évolutions des garanties dès lors qu'elles sont en faveur des adhérents (augmentation des garanties ou ajout d'options),
- rationalisation des options financières,

et plus généralement, toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties et toute modification aux fins de faire respecter l'intérêt des membres de l'Association.

Les avenants et contrats signés en 2016 portaient essentiellement sur :

- Aménagement des contrats Médicale Investissement 1&2

- application d'un traitement dérogatoire aux fonds à formule arrivants à échéance en 2016

- Aménagement des contrats Médicale Investissement 1&2, Médicale Patrimoine, Médicale Horizon 1&2, Médicale Horizon Madelin 1&2

- harmonisation du degré de précision dans l'expression des valeurs en nombre de parts en augmentant le nombre de décimales (à 5 chiffres après la virgule)

Ces modifications ont pris effet le 1^{er} janvier 2016 et le 30 juin 2016 (pour les contrats Médicale Investissement 1&2)

- Aménagement du contrat Médicale Sérénité

- mise en place d'une grille d'investissement avec un minimum d'Unités de Comptes pour tous les versements initiaux, les versements libres et la mise en place de nouveaux versements programmés pour tout investissement supérieur à 100 000 €

Cette modification a pris effet le 1^{er} juillet 2016

- interdiction d'investir à 100% sur les fonds euros

Cette modification a pris effet le 1^{er} septembre 2016

- modification du calcul de la garantie en capital initialement nette des frais de gestion en garantie brute des frais de gestion

Cette modification a pris effet en automne 2016

Ces modifications ne sont applicables que sur les affaires nouvelles

- abaissement du seuil de souscription à 1 000 € sur l'option conseillée automatisée.

- Aménagements des contrats emprunteurs

Les aménagements portent sur :

- la modification de l'intitulé de l'incapacité temporaire de travail,
- l'ajout d'une garantie inactivité professionnelle,
- l'ajout d'une garantie temps partiel thérapeutique
- la modification de la garantie provisoire décès accidentel
- la modification de la faculté de renonciation
- la modification des documents à transmettre à l'assureur en cas de sinistre,
- la modification de l'article de la territorialité des garanties
- la modification du chapitre La Médiation
- l'ajout d'un paragraphe droit à l'oubli au chapitre « la convention AERAS »

Ces modifications ont pris effet le 1^{er} janvier 2016

▪ Ajouts de supports

- ajout de 8 supports sur le contrat Médicale Sérénité :

Nom du support	Nom de la société de gestion	Types	Effet
Nordea Stable Return Fund	Nordea	OPCVM	01/09/2016
M&G Optimal Income Fund	M&G Investment	SICAV	
Amundi Vie	AMUNDI	OPCVM	
Amundi Crédit Euro ISP	AMUNDI	FCP	
Danone Communities Investissement responsable S3	AMUNDI	OPCVM	
Amundi Protection 90	AMUNDI	FCP	
Sextant Grand Large A	Amiral Gestion	OPCVM	
First Eagle International Funds	AMUNDI	OPCVM	

- ajout de support OPCI sur le contrat Médicale Sérénité :

Nom du support	Nom de la société de gestion	Types	Effet
Prem OPCIMMO	AMUNDI Asset Management	OPCI	01/09/2016

- ajout d'un fonds à formule sur le contrat Médicale Sérénité :

Nom du fondst	Nom de la société de gestion	Types	Effet
HADREE	AMUNDI Asset Management	FCP	01/12/2016

Ces ajouts prendront effet le (cf tableaux ci-dessus).

Un tableau récapitulatif des avenants et contrats signés en 2016 est annexé au présent rapport.

Il est demandé à l'assemblée générale de renouveler la délégation dans les termes suivants :

« Conformément à l'article 16 des statuts de l'Association pris en application de l'article R141-6 du Code des Assurances, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, et pour une durée de 18 mois à compter de ce jour, le pouvoir de négocier tous avenants aux contrats groupe en cours souscrits par l'Association auprès des Sociétés d'Assurances aux fins de les adapter :

- aux évolutions éventuelles de la législation et de la réglementation applicable,
- ajout d'unités de comptes dans les contrats d'assurance vie multisupports,

et plus généralement, toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents.

En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, le Conseil d'Administration en fera rapport à la plus proche Assemblée. »

7) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2016, le conseil d'administration s'est réuni le 26 janvier, le 23 mars, le 15 juin, le 20 septembre et le 15 novembre 2016.

Le Conseil est composé, depuis 2012, de 5 administrateurs.

Les points abordés et le taux de présence sur chaque Conseil ont été les suivants :

	CA 26/01/2016	CA 23/03/2016	CA 15/06/2016	CA 20/09/2016	CA 15/11/2016
Nombre de présents	4/5	4/5	4/5	4/5	4/5
Ordre du jour	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Point sur l'activité 3) Evolution des contrats groupe 4) Taux de PAB 5) Etablissement du projet de résolutions à l'Assemblée Générale 2016 6) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Point sur l'activité 3) Evolution des contrats groupe 4) Rapport des Avenants et contrats signés en 2014 par le Conseil 5) Arrêté des comptes annuels exercice 2014 et approbation du budget 2015 et du prévisionnel 2016 6) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Point sur l'Activité 3) Evolution des contrats groupe 4) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Point sur l'activité 3) Evolutions des contrats groupe 4) Environnement économique et financier 5) Questions diverses	1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration 2) Point sur l'activité 3) Evolution des contrats groupe 4) Etablissement du calendrier des points de rencontre 2017 5) Convocation de l'Assemblée Générale 2017 6) Questions diverses

Au titre de l'exercice 2016, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence s'élève à : **3 750 euros**.

EXERCICE 2016**AVENANTS ET CONTRATS SIGNES PAR LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE**

DATE DE SIGNATURE OU DATE D'EFFET	PRODUIT	AVENANT SOUSCRIPTION	OBJET	CONSEIL ADMINISTRATION
2016	Médicale Investissement 1& 2	Avenant	Aménagement des garanties : - Application d'un traitement dérogatoire aux fonds à formule arrivants à échéance	26/01/2016
01/01/2016	Médicale Patrimoine	Avenant	Aménagement des garanties : - harmonisation du degré de précision dans l'expression des valeurs en nombre de parts	15/06/2016
01/01/2016	Médicale Horizon 1&2	Avenant	Aménagement des garanties : - harmonisation du degré de précision dans l'expression des valeurs en nombre de parts	15/06/2016
01/01/2016	Médicale Horizon Madelin 1&2	Avenant	Aménagement des garanties : - harmonisation du degré de précision dans l'expression des valeurs en nombre de parts	15/06/2016
01/01/2016	Contrats Emprunteurs	Avenant	Aménagement des garanties : - modification de l'intitulé de l'incapacité temporaire de travail, - ajout d'une garantie inactivité professionnelle, - ajout d'une garantie temps partiel thérapeutique - modification de la garantie provisoire décès accidentel - modification de la faculté de renonciation - modification des documents à transmettre à l'assureur en cas de sinistre, - modification de l'article de la territorialité des garanties - modification du chapitre La Médiation - ajout d'un paragraphe droit à l'oubli au chapitre « la convention AERAS »	30/11/2015
01/04/2016	Médicale Investissement 1&2	Avenant	Ajout de supports OPCI dans les contrats en unités de compte	26/01/2016
01/04/2016	Médicale Horizon 1&2	Avenant	Ajout de supports OPCI dans les contrats en unités de compte	26/01/2016

01/04/2016	Médicale Horizon Madelin 1&2	Avenant	Ajout de supports OPCI dans les contrats en unités de compte	26/01/2016
30/06/2016	Médicale Investissement 1& 2	Avenant	Aménagement des garanties : - harmonisation du degré de précision dans l'expression des valeurs en nombre de parts	15/06/2016
01/07/2016	Médicale Sérénité	Avenant	Aménagement des garanties : - mise en place d'une grille d'investissement avec un minimum d'Unités de Comptes pour tous les versements initiaux, les versements libres et la mise en place de nouveaux versements programmés pour tout investissement supérieur à 100 000 €	15/06/2016
01/09/2016	Médicale Sérénité	Avenant	Aménagement des garanties : - interdiction d'investir à 100% sur les fonds euros	15/06/2016
30/09/2016	Médicale Sérénité	Avenant	Aménagement des garanties : - modification du calcul de la garantie en capital	15/06/2016
01/10/2016	Médicale Sérénité	Avenant	Aménagement des garanties : - Abaissement du seuil de souscription à 1 000 € sur l'option conseillée automatisée	20/09/2016
01/12/2016	Médicale Sérénité	Avenant	Ajout de supports dans les contrats en unités de compte	15/11/2016